

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 22 MARS 2016

PRESENTS :

Mr Laurent DEVIN, Bourgmestre - Président ;

Mrs Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR,
Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Larissa DAVOINE,
Echevins

Mmes et Mrs Jacques DERVAL, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Luc
JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Marie-Claude
KLENNER, Patrice LAÏ, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Philippe
VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Véronique DEBIEVE, Giuseppina
CAPOZZA, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA,
Sarah DE BAETS, Anne-Marie CALLEWAERT, Didier DEHON, Alexandre
BALOURDOS, *Conseillers*

Mr Jean-Luc FAYT, *Président du C.P.A.S.*

Mr Guillaume SOMERS, *Directeur général f.f.*

EXCUSES:

Mme Roxane SALIBBA
Mr Benoît DEGHOAIN

*Convoquée en date du 14 mars 2016, la séance est présidée par Monsieur
Laurent DEVIN, Bourgmestre.*

*

Conseil communal du 22 mars 2016

à 20h

Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

SEANCE PUBLIQUE

JURIDIQUE

1. Création d'une nouvelle circonscription électorale

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- marquer son soutien à la création d'une nouvelle circonscription électorale inspirée du territoire de la Communauté Urbaine du Centre ;
- adhérer à cette nouvelle circonscription électorale ;
- demander au Gouvernement et au Parlement Wallon de prendre en compte la volonté des villes et communes de la Communauté Urbaine du Centre souhaitant créer et adhérer à une nouvelle circonscription électorale.

M. Devin donne lecture du courrier reçu de M. Deghorain :

*« Monsieur le Bourgmestre,
Madame et Messieurs les Echevins,
Monsieur le Président du C.P.A.S.,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,*

Par la présente, je tenais à vous demander de bien vouloir excuser mon absence lors du Conseil communal qui se tiendra en date du 22 mars 2016, et ce pour raison de déplacements professionnels à l'étranger. Néanmoins, estimant que le point 1 de l'ordre du jour de la séance publique revêt un caractère important en ce qui concerne le futur de notre région et de nos concitoyens, que nos instances politiques nous ont demandé de nous prononcer localement sur le sujet, que dès lors la section locale du CDH réunie ce mardi 15 mars, s'est prononcée positivement sur cette motion, je vous demande donc, en tant que seul représentant du CDH au Conseil communal de la Ville de Binche, et malgré mon absence, de bien vouloir prendre en compte mon vote positif sur ce point, vote traduisant la position entérinée et validée par le CDH Binchois en ce qui concerne la création d'une nouvelle circonscription électorale inspirée du territoire de la Communauté Urbaine du Centre. En espérant que cette requête puisse recevoir votre assentiment, je vous prie de croire Monsieur le Bourgmestre, Monsieur le Président du C.P.A.S., Madame et Messieurs les Echevins, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs. Benoît DEGHORAIN, Conseiller communal »

Accord à l'unanimité

**2. Administration générale – Personnel communal non enseignant –
Modification du règlement de travail – Annexe 10 : règlement relatif à la
vidéosurveillance**
- **APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la vidéosurveillance, annexe 10 au règlement de travail.

Accord à l'unanimité

FINANCES

**3. Procès-verbal de la vérification de la caisse communale pour le
troisième trimestre 2015**
- **NOTIFICATION**

Il est notifié au Conseil communal le procès-verbal de la vérification de la caisse communale pour le troisième trimestre 2015, s'élevant au montant de 9.266.122,83 €.

Notification

**4. Procès-verbal de la vérification de la caisse communale pour le
quatrième trimestre 2015**
- **NOTIFICATION**

Il est notifié au Conseil communal le procès-verbal de la vérification de la caisse communale pour le quatrième trimestre 2015, s'élevant au montant de 13.425.591,46 €.

Notification

**5. Notification – Arrêté du Gouverneur de la Province de Hainaut – Retrait
de l'arrêté de répartition des dotations de chaque commune de la zone
de secours Hainaut-Centre**
- **PRISE DE CONNAISSANCE**

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de la notification de l'arrêté du Gouverneur de la Province de Hainaut, daté du 29 février 2016, informant du retrait de l'arrêté de répartition des dotations de chaque commune de la zone de secours Hainaut-Centre, daté du 15 décembre 2015.

M. Devin indique que le budget de la zone a été adopté.

Prise de connaissance

**6. Remplacement des châssis à l'école du Centre à Leval-Trahegnies –
Binche 6 (UREBA EXCEPTIONNEL) – Approbation de la convention
relative à l'octroi d'un prêt « CRAC » conclu dans le cadre du
financement alternatif pour la réalisation de travaux visant l'amélioration
de la performance énergétique et l'utilisation rationnelle de l'énergie
dans les bâtiments en Wallonie UREBA II – (Avenant n° 35)**
- **DECISION**

Dans le cadre du dossier « Remplacement des châssis à l'école du Centre à Leval-Trahegnies - Binche 6 (UREBA EXCEPTIONNEL) - Approbation de la convention relative à l'octroi d'un prêt « CRAC » conclu dans le cadre du financement alternatif pour la réalisation de travaux visant l'amélioration de la performance énergétique et l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments en Wallonie UREBA II – (Avenant n° 35) », le Conseil communal est invité à :

- approuver les termes de la convention quadripartite (Ville de Binche, Région wallonne, CRAC, Belfius Banque SA) ci-annexée relative à l'obtention du subside sous forme d'un prêt CRAC d'un montant de 380.109,40 € pour le marché « Remplacement des châssis à l'école du Centre à Leval-Trahegnies - Binche 6 (UREBA EXCEPTIONNEL) » ;
- mandater les autorités communales pour signer ladite convention.

Accord à l'unanimité

REGIE FONCIERE

7. Régie foncière – Incorporation de la rue du Porion à Binche (Ressaix) dans le domaine public

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- marquer son accord sur l'incorporation de la « rue du Porion » à Binche (Ressaix) dans le domaine public non cadastré ;
- charger le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Charleroi pour la passation de l'acte relatif au transfert de propriété.

Accord à l'unanimité

8. Procès-verbal de la vérification de la caisse de la Régie Foncière pour le quatrième trimestre 2015

- NOTIFICATION

Il est notifié au Conseil communal le procès-verbal de la vérification de la caisse de la Régie Foncière pour le quatrième trimestre 2015, s'élevant au montant de 141.316,67 €.

Notification

TRAITEMENTS

9. Obligation d'emploi de travailleurs handicapés au sein des Provinces / Communes / CPAS et Associations de services publics – Prise de connaissance du rapport transmis à l'AWIPH

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du rapport relatif à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés au sein de la Ville.

Prise de connaissance

MARCHE DE TRAVAUX

10. FRIC 2013-2016 – Réfection de la rue Joseph Wauters à Péronnes-lez-Binche (égouts, voirie et trottoirs)

- Approbation des conditions et du mode de passation

- DECISION

Dans le cadre du marché « FRIC 2013-2016 - Réfection de la rue Joseph Wauters à Péronnes-lez-Binche (égouts, voirie et trottoirs) », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1043, le projet d'avis et le montant estimé du marché ayant pour objet "FRIC 2013-2016 - Réfection de la rue Joseph Wauters à Péronnes-lez-Binche (égouts, voirie et trottoirs)". Les conditions sont fixées comme prévu au

cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 808.389,71 € hors TVA ou 978.151,55 €, 21% TVA comprise ;

- choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 421/731-60 (n° de projet 20160125).

Accord à l'unanimité

11. FRIC 2013-2016 – Réfection de la rue Albert 1er à Leval-Trahegnies (égout, voirie et trottoirs)

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « FRIC 2013-2016-Réfection de la rue Albert 1er à Leval-Trahegnies (égout, voirie et trottoirs) », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1053, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet « FRIC 2013-2016-Réfection de la rue Albert 1er à Leval-Trahegnies (égout, voirie et trottoirs) », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 647.794,92 € hors TVA ou 783.831,85 €, 21% TVA comprise ;
- choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 421/731-60 (n° de projet 20160121) ;
- augmenter le crédit lors de la prochaine modification budgétaire n° 1 du budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 421/731-60 (n° de projet 20160121).

Accord à l'unanimité

MARCHE DE SERVICES

12. Convention de rattachement – Centrales de marchés de la Province de Hainaut

- **Approbation de la signature de la convention**
- **DECISION**

Dans le cadre des possibilités de rattachement aux centrales de marchés d'autres pouvoirs adjudicateurs, le Conseil communal est invité à :

- approuver la signature de la convention ;
- faire parvenir la convention signée à la Province de Hainaut, rue Verte 13 à 7000 Mons.

Accord à l'unanimité

13. Convention entre pouvoirs adjudicateurs relative à la réalisation de prestations conjointes – Actualisation du Plan Communal de Mobilité de Binche

- **Approbation de la signature de la convention**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché conjoint « Actualisation du Plan Communal de Mobilité de Binche », le Conseil communal est invité à :

- approuver la signature de la convention entre pouvoirs adjudicateurs relative à la réalisation de prestations conjointes « Actualisation du Plan Communal de Mobilité de Binche » ;
- transmettre 3 exemplaires de la convention signée au SPW-DGO Mobilité.

Accord à l'unanimité

14. Désignation d'un auteur de projet chargé de l'actualisation du Plan Communal de Mobilité – Marché conjoint SPW

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Désignation d'un auteur de projet chargé de l'actualisation du Plan Communal de Mobilité », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des services ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1044 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Désignation d'un auteur de projet chargé de l'actualisation du Plan Communal de Mobilité », établis par l'auteur de projet, SPW-Direction générale opérationnelle Mobilité et Voies hydrauliques - Direction de la Planification de la Mobilité, Bâtiment du Cap Nord, Boulevard du Nord, 8 à 5000 NAMUR. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 53.719,01 € hors TVA ou 65.000,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée directe avec publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 421/733-60 (n° de projet 20160078).

Accord à l'unanimité

ILOT PASTURES

15. Contrôle des travaux de gestion de la pollution du site Marvan

- **Approbation d'avenant 3**
- **Réalisation d'une étude simplifiée des risques**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Contrôle des travaux de gestion de la pollution du site Marvan », le Conseil communal est invité à :

- approuver l'avenant 3 - réalisation d'une étude simplifiée des risques du marché « Contrôle des travaux de gestion de la pollution du site Marvan » pour le montant total en plus de 1.500,00 € hors TVA ou 1.815,00 €, 21% TVA comprise ;
- financer cet avenant par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 529/72301-60/2014 (n° de projet 20125292) ;
- augmenter le crédit lors de la modification budgétaire n° 1 du budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 529/72301-60/2014 (n° de projet 20125292).

M. Piret déplore à nouveau le nombre d'avenants dans les marchés, qui trahit leur manque de préparation. Il indique que cet avenant, même si son montant n'est pas élevé, porte à 572% le dépassement du montant de l'adjudication dans ce marché.

M. Urbain indique que si, effectivement, certains marchés font l'objet d'avenants et que cette situation est alors problématique, l'exemple pris de ce marché pour illustrer la préparation approximative des chantiers n'est pas relevant. En effet, dans ce dossier, la Ville ne peut pas avoir la connaissance de la qualité du sol sur l'ensemble du site, d'autant plus qu'une étude de caractérisation du sol avait été effectuée préalablement au lancement de la démolition.

Accord à l'unanimité

16. Désignation d'un auteur de projet chargé de réaliser un schéma directeur sur l'îlot des Pastures

- **Approbation d'avenant 2**
- **Elargissement du périmètre de réflexion**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Désignation d'un auteur de projet chargé de réaliser un schéma directeur sur l'îlot des Pastures », le Conseil communal est invité à :

- approuver l'avenant 2 - élargissement du périmètre de réflexion du marché « Désignation d'un auteur de projet chargé de réaliser un schéma directeur sur l'îlot des Pastures » pour le montant total en plus de 4.132,23 € hors TVA ou 5.000,00 €, 21% TVA comprise ;
- transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle ;
- financer cet avenant par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 529/723-60/2015 (n° de projet 20150005) ;
- augmenter le crédit lors de la modification budgétaire n° 1 du budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 529/723-60/2015 (n° de projet 20150005).

Pour : 22

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT, Larissa DAVOINE, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Sarah DE BAETS, Didier DEHON, Alexandre BALOURDOS

Abstention : 7

Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT

17. Ilot des Pastures – Approbation du schéma directeur

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance et approuver l'étude complète du schéma directeur.

M. Piret indique qu'il s'agit ici de la énième étude devant permettre de déboucher sur une urbanisation de la zone. Il s'agit d'un document d'orientation. La multiplication de ces études ne fait selon lui pas avancer le dossier pour autant. Il lit que le document a été développé en concertation. Il s'étonne que l'ICABI n'ait pas été consultée. Il est vrai que le document va être présenté aux représentants des commerçants. Ce sera cependant après son approbation par le Conseil, lorsque tout sera bouclé. Le problème des commerçants du centre-ville est un problème d'accessibilité. Des solutions de parking n'existent pas en centre-ville. Cette situation nuit aux commerces. Dès lors, l'idée d'une piétonnisation du centre-ville est mauvaise dès lors qu'elle va encore réduire l'accessibilité des commerces. Elle videra le centre-ville de ses commerces, au profit des centres commerciaux situés en périphérie, comme à Nivelles. Il souligne que si le plan de mobilité indique que 75% des clients du centre-ville viennent de Binche, la Ville est constituée de 8 entités. Aussi, l'idée que les habitants des entités vont rallier le centre-ville à pieds pour y faire leurs courses est saugrenue. Elle illustre une méconnaissance du contexte local. Tout au long du dossier, l'idée forte est celle d'une implantation des commerces HORECA dans le centre ancien. Tandis que les commerçants s'installeraient sur l'îlot Pastures. Les petits commerçants n'ont pas la possibilité de s'installer au sein des centres commerciaux, en raison des impératifs de rentabilité des promoteurs qui ne permet l'installation sur ce type de sites que de grandes

chaînes. Aussi, si ces commerçants sont exclus du centre ancien et ne peuvent s'installer sur l'îlot Pastures, ils sont de facto exclus du centre-ville. Le développement de passerelles entre l'îlot Pastures et le centre ancien est bien évoqué dans le document. M. Piret ne croit pas à une redistribution en faveur des commerçants du centre ancien des clients de l'îlot Pastures. Pour le reste, M. Piret reconnaît la qualité des aménagements envisagés par le document sur l'îlot Pastures.

M. Calvagna indique que le document prévoit une intervention sur le commerce existant afin de le soutenir. Dans les faits, c'est l'inverse qui est constaté. L'on développe des commerces en périphérie, notamment sur l'axe vers Charleroi, au détriment du centre-ville.

M. Mercier, pour l'auteur de projet, Suède 36 prend la parole. Il indique qu'effectivement, l'ICABI n'a pas été consultée lors de l'étude du projet. Il souligne néanmoins qu'il disposait d'une étude en matière de commerce à Binche.

M. Piret indique que lors de la réalisation de cette étude, l'avis de l'ICABI n'avait pas été sollicité non plus.

M. Mercier indique que Binche dispose de beaux atouts. Il considère que le parking n'est pas saturé en centre-ville. Le parking des Pastures par exemple n'est que très peu utilisé. En outre, le projet prévoit le développement d'un parking d'une capacité de 500 véhicules. Le parking est certes important pour favoriser les commerces. Mais ce n'est pas le seul élément. En vacances, l'on apprécie la promenade des villes et villages que l'on visite. En ce qui concerne l'approche du commerce HORECA dans l'étude, celle-ci indique effectivement qu'à l'heure actuelle, l'HORECA constitue une bonne part des commerces en centre ancien. Il n'est dès lors pas question d'affaiblir ces établissements en les concurrençant via le développement sur l'îlot Pastures d'une Grand'Place bis. Pour autant, le document n'exclut pas les autres commerces en centre ancien. Outre le bon liaisonnement entre l'îlot Pastures et le centre ancien afin d'apporter de la clientèle, d'autres outils existent qui permettent de favoriser le développement de commerce en centre-ville. L'étude de ces outils ne fait pas partie du périmètre de l'étude. L'exemple pris du commerce en centre-ville de Nivelles est à cet égard un bon contre-exemple de la philosophie du projet binchois. En effet, à Nivelles, l'implantation d'un centre commercial hors centre-ville a effectivement affaibli les commerces du centre. A Binche, le développement de l'îlot Pastures se fera en centre-ville, afin de renforcer celui-ci.

M. Piret indique que l'idée d'un piétonnier a déjà été testée à Binche dans les années 80. Cela a été un échec. La mise en piétonnier de certains quartiers entrainera le déplacement des clients vers des commerces accessibles en voiture.

M. Van Houter est heureux de n'entendre aucune remarque sur les orientations d'aménagement urbanistique du site de l'îlot Pastures développées dans le document. Il s'agit là de la raison d'être du document. Il rappelle que le site des Pastures est situé à 5 minutes à pieds de la Grand'Place, en centre-ville donc. Il souligne que des solutions de parking existent actuellement en centre-ville, par exemple à la rue de la Pépinière. Et le document prévoit le développement de 500 places supplémentaires. Il souligne que dans le périmètre de rénovation urbaine, la mise en piétonnier de la Grand'Place est prévue en dernière priorité, et à condition que l'ensemble des solutions de parking prévues dans le

document aient été mises en œuvre. En aucun cas, le dossier ici discuté ne prévoit une piétonnisation du centre.

Ce n'est d'ailleurs pas son objet. Il relève dans ce cadre que la transformation du piétonnier, dans la rue Robiano notamment, en espace partagé, est le fait de la majorité actuelle. La seule décision en mobilité prise par la majorité Union entre 2001 et 2006 a été de supprimer les parcmètres. La majorité actuelle a, au contraire, posé des actes forts dans le domaine et afin de faciliter l'accès des clients au centre-ville.

M. Urbain rappelle le constat d'une évasion commerciale de 70% à Binche. Soit on laisse cette situation inchangée. Soit on la prend en mains. D'autres villes ont fait un choix différent, d'un développement du commerce en dehors de leur centre-ville. A Binche, comme par exemple à Charleroi, l'on a choisi d'emprunter la voie la plus complexe, celle d'un maintien des activités commerciales en centre-ville. Il faut effectivement développer plus de parking en centre-ville. L'on ne luttera jamais pour autant avec les centres commerciaux en la matière. Il faut donc développer d'autres atouts. Il ajoute que dorénavant, la Ville aura son mot à dire quant au mixte commercial, au travers de la délivrance du permis d'implantation commerciale. Il a lu les pv des 2 dernières réunions de l'ICABI. Il y avait 3 et 4 commerçants lors de ces réunions. Il faut que chacun se mobilise. 2 menaces existent aujourd'hui à l'endroit du commerce en centre-ville. D'une part l'e-commerce, et d'autre part les centres commerciaux. Les décisions prises pour la gestion de ces derniers sont unilatérales et imposées par le gestionnaire du centre, par exemple pour les horaires d'ouverture ou la mise en place d'une animation. En centre-ville, les choses sont plus complexes. Il faut que l'ICABI soit un outil permettant de définir des actions concertées notamment, afin d'apporter un plus.

M. Joie indique qu'il habite à Binche depuis longtemps. La Ville a investi beaucoup d'argent dans le tourisme. Il est convaincu que l'on ne fera pas de Binche une ville florissante en raison du secteur touristique. Ça n'a pas marché par le passé. Pour attirer, il faut des enseignes. En ce qui concerne le parking, l'on dit qu'il existe des solutions. Les parkings de la rue de la Pépinière sont cités. Mais ils sont pleins les jours de marché. De même que la place du Centenaire et la rue du Cœur Dolent. L'on évoque un exode des commerçants. Il rappelle qu'une évaluation du dispositif de géolocalisation des cellules vides avait été promise en conseil communal. Elle n'a pourtant jamais été présentée.

M. Devin souligne l'importance de cette étude et de ce projet, sur lequel le point est ainsi fait en Conseil communal. Ce projet est un marqueur dans la stratégie de développement du centre-ville. Il s'agit de définir comment le centre-ville peut vivre alors qu'il n'y a plus 2000 couturières qui le traversent chaque jour, au matin, à midi, et au soir et y font leurs achats. Et alors que la donne sera encore changée demain, avec l'e-commerce notamment. Le fil rouge de ce projet est la viabilité économique du centre-ville, mais aussi le logement en son sein, dans une offre de logement moderne, tandis que les logements du centre ancien sont principalement centenaires. L'HORECA est important à Binche. Les Binchois aiment vivre. Mais les autres commerces aussi évidemment, et le projet entend dynamiser l'ensemble. A cet égard, l'ICABI doit être un interlocuteur de la Ville et c'est le souhait de celle-ci. La majorité actuelle travaille au développement de solutions de parking en centre-ville. C'est un souhait de certains commerçants de se garer devant leur commerce. Ce n'est pas opportun pour leur commerce. Dans le projet d'îlot Pastures, le développement de places de parking en sous-sol doit permettre de renforcer l'accessibilité du centre-ville. La majorité actuelle n'a

pas vidé le centre-ville de ses commerçants. Mais elle a négocié la non installation d'un commerce de jeux de hasard qui avait obtenu un permis pour s'installer sur la Grand'Place. Il rappelle que la majorité soutient le centre-ville au travers d'une politique événementielle, de primes en faveur des enseignes et façades, d'une politique de mobilité, ... Il veut remercier Suède 36 pour le travail effectué dans le cadre de ce dossier.

M. Fayt intervient afin de souligner, en réponse à M. Joie, que Binche n'est pas rien. Elle a notamment un patrimoine qu'elle doit pouvoir exploiter.

M. Joie indique qu'il n'a pas dit cela. Il a indiqué que l'impact du tourisme sur l'économie binchoise ne peut être que marginal à Binche.

Pour : 22

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT, Larissa DAVOINE, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Sarah DE BAETS, Didier DEHON, Alexandre BALOURDOS

Abstention : 7

Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

18. Enseignement de Promotion Sociale – Année scolaire 2015/2016 – Projets CPEONS – E-learning/Mutualisation de la dotation organique pour l'année 2016 **- DECISION**

Le Conseil communal est invité à prendre acte du transfert de 23 périodes de la dotation organique de l'Institut Supérieur Plus Outre de Binche vers l'administration de l'Enseignement de Promotion sociale, pour le projet e-learning du CPEONS.

Accord à l'unanimité

ENERGIE

19. Prime énergétique – Prime accordée par la Ville pour l'installation d'un système de chauffage à pellet – Règlement d'octroi 2016 **- ARRET**

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le règlement d'octroi pour l'année 2016, de la prime par la Ville aux particuliers, pour l'installation d'un système de chauffage à pellet. Cette prime s'élève à 125 € par demandeur.

Accord à l'unanimité

TOURISME

20. Tourisme – Contrat-programme de la Maison du Tourisme du Parc des Canaux et Châteaux – Projet de statuts – Modifications

- DECISION

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le contrat-programme de la Maison du Tourisme du Parc des Canaux et Châteaux ainsi que sur le projet de statuts (modifications des statuts).

Accord à l'unanimité

PCS

21. Plan de Cohésion Sociale – Approbation des conventions de partenariat et des paiements des prestations des partenaires du Plan de Cohésion sociale pour l'année 2016

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur :

- les conventions de partenariat entre le PCS, le CPAS, l'Asbl « BRASEAP » et l'Asbl « GYMSANA » ;
- la convention de partenariat entre le PCS et l'Asbl « Article 27 » Région du Centre.

Accord à l'unanimité

22. Plan de Cohésion Sociale – Approbation des conventions de partenariat entre le PCS et les Asbl MASABER/CARITAS/6beaufort et paiement de la subvention « Article 18 » aux différents partenaires pour l'année 2016

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur :

- les conventions de partenariat qui lient le PCS et les Asbl partenaires MASABER, CARITAS et 6beaufort ;
- le paiement de la subvention « Article 18 » aux différents partenaires pour l'année 2016.

Accord à l'unanimité

23. Plan de Cohésion Sociale – Validation du rapport d'activités et du rapport financier du PCS pour l'année 2015

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur :

- le rapport d'activités pour l'année 2015 ;
- le rapport financier l'année 2015.

Accord à l'unanimité

24. Plan de Cohésion Sociale – Validation du rapport financier « Article 18 » du PCS l'année 2015

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le rapport financier « Article 18 » du PCS pour l'année 2015.

Accord à l'unanimité

FABRIQUES D'ÉGLISES

25. Fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche – Compte de l'exercice 2014 et budget de l'exercice 2016

- DECISION

Le Conseil communal est invité à revoir sa décision du 14 octobre 2015, à arrêter le compte de l'exercice 2014, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche, en sa séance du 31 mars 2015, à revoir sa décision du 13 novembre 2015 et à arrêter le budget de l'exercice 2016, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche, en sa séance du 08 juillet 2015, réformés comme suit :

- Compte pour l'année 2014 :
 - Recettes : 30.977,44 € ;
 - Dépenses : 110.957,78 € ;
 - Déficit : -79.986,34 €.
- Budget pour l'année 2016 :
 - Recettes : 119.961,83 € ;
 - Dépenses : 119.961,83 €.

Pour : 19

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Manuel BEJARANO MEDINA, Larissa DAVOINE, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Marinella CRAMAROSSA, Sarah DE BAETS, Alexandre BALOURDOS Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT

Abstention : 9

Laurent ARMAN, Jean-Pierre JAUMOT, Luc JONNART, Jacques DERVAL, Philippe LABAR, Jérôme URBAIN, Frédéric TILMANT, Jean-Luc FAYT, Didier DEHON

Contre : 1

Natacha LEROY

POLICE ADMINISTRATIVE

26. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route

- ARRET

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, section de Bray, à la rue Feuillet du côté opposé à l'immeuble n° 27, à la hauteur du n° 30.

Accord à l'unanimité

27. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route

- ARRET

En séance du 09 septembre 2014, le Conseil communal a arrêté un règlement complémentaire instaurant un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à Binche, section de Bray, à la rue Feuillet n° 39. La personne pour qui l'emplacement avait été instauré est décédée.

Le Conseil communal est donc invité à abroger sa décision du 09 septembre 2014, instaurant un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à Binche, section de Bray, à la rue Feuillet n° 39.

Accord à l'unanimité

28. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route
- ARRET

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, section de Waudrez, à la rue J. Mertens, le long de l'immeuble n° 4.

Accord à l'unanimité

29. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route
- ARRET

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite sollicité par une personne domiciliée à Binche, section de Leval, à la rue S. Allende, n° 186 mais à tracer au n° 182, en raison de la présence d'un passage pour piétons.

Accord à l'unanimité

30. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route
- ARRET

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite sollicité par une personne domiciliée à Binche, section de Péronnes, à l'Avenue Louis de Brouckère, n° 18.

Accord à l'unanimité

31. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route
- ARRET

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite sollicité par une personne domiciliée à Binche, section de Leval, rue des Pannetiers, n° 19.

Accord à l'unanimité

32. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route
- ARRET

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite sollicité par une personne domiciliée à Binche, section de Leval, rue Albert 1^{er}, n° 19.

Accord à l'unanimité

33. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route
- ARRET

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement complémentaire au code de la route instaurant une zone réservée à la circulation des piétons, cyclistes et cavaliers, sur une partie de la rue de la Nouvelle Synthèse à Ressaix et de rendre la cité accessible uniquement via la chaussée Brunehault, afin d'interdire l'accès direct au Plateau Roland.

Accord à l'unanimité

34. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route
- ARRET

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement complémentaire au code de la route instaurant la mise en place de zones d'évitement striées, à Binche, section de Péronnes, rue Joseph Wauters, comme suit :

- une zone d'évitement striée ainsi qu'une zone de stationnement, d'une longueur de 19 m, réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 3.5 m devant les habitations n^{os} 212 à 218, à la rue Joseph Wauters ;
- une zone d'évitement striée ainsi qu'une zone de stationnement, d'une longueur de 19 m, réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 3.5 m devant les habitations n^{os} 225 à 231, à la rue Joseph Wauters ;
- une zone d'évitement striée ainsi qu'une zone de stationnement, d'une longueur de 22 m, réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 3.5 m devant les habitations n^{os} 241 à 251, à la rue Joseph Wauters ;
- une zone d'évitement striée ainsi qu'une zone de stationnement, d'une longueur de 22 m, réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 3.5 m devant l'immeuble n° 236, à la rue Joseph Wauters.

Accord à l'unanimité

35. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route

- ARRET

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement complémentaire au code de la route instaurant la mise en place de zones d'évitement striées, à Binche, section de Waudrez, à la rue Georges Hautmont, comme suit :

- une zone d'évitement striée ainsi qu'une zone de stationnement, d'une longueur de 41 m, réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 3.5 m devant les habitations n^{os} 1 à 9, à la rue Georges Hautmont ;
- une zone d'évitement striée ainsi qu'une zone de stationnement, d'une longueur de 17 m, réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 3.5 m devant les habitations n^{os} 14 à 17, à la rue Georges Hautmont ;
- une zone d'évitement striée ainsi qu'une zone de stationnement, d'une longueur de 53 m, réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 4 m devant les habitations n^{os} 24 à 34, à la rue Georges Hautmont ;
- une zone d'évitement striée ainsi qu'une zone de stationnement, d'une longueur de 53 m, réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 4 m devant les habitations n^{os} 27 à 45, à la rue Georges Hautmont.

Accord à l'unanimité

36. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route

- ARRET

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement complémentaire au code de la route instaurant une vitesse maximale autorisée à 70 km/h au lieu des 90 km/h à Binche, section de Bray Levant de Mons, route de Mons, le long de la partie habitable, sur le tronçon compris entre l'immeuble n° 919 et l'immeuble n°1115.

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

37. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 janvier 2016

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 29 janvier 2016.

Accord à l'unanimité sans remarque

*

La séance publique est levée

*

Par le CONSEIL COMMUNAL,

Le Directeur Général f.f.
Guillaume SOMERS

Le Bourgmestre
Laurent DEVIN

HUIS CLOS

JURIDIQUE

1. **Grade légal – Directeur général – Réserve de recrutement – Nomination à titre stagiaire**
 - **DECISION**

2. **Licenciement d'une auxiliaire d'administration et auxiliaire professionnelle – Jugements des 14 mars 2012 et 11 mars 2015 – Paiement d'une indemnité compensatoire complémentaire de préavis**
 - **DECISION**

ENSEIGNEMENT

3. **Enseignement – Secrétariat de la Commission Paritaire Locale (ou COPALOC) – Désignation d'une secrétaire adjointe**
 - **DECISION**

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

4. **Enseignement fondamental – Binche 2 – Direction – Année scolaire 2014/2015 – Démission – Désignation d'une Directrice d'école temporaire dans un emploi vacant – Régularisation**
 - **DECISION**

5. **Enseignement fondamental – Personnel – Année scolaire 2013/2014 – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice primaire à titre définitif**
 - **DECISION**

6. **Enseignement fondamental – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un instituteur primaire à titre définitif**
 - **DECISION**

7. **Enseignement fondamental – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice maternelle à titre définitif**
 - **DECISION**

8. **Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Création d'un demi-emploi – Désignation et affectation d'une institutrice maternelle à titre temporaire prioritaire**

- DECISION
- 9. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant
 - DECISION
- 10. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant
 - DECISION
- 11. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant
 - DECISION
- 12. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant
 - DECISION
- 13. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant
 - DECISION
- 14. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant
 - DECISION
- 15. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant
 - DECISION
- 16. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant
 - DECISION
- 17. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant
 - DECISION
- 18. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant
 - DECISION
- 19. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant
 - DECISION
- 20. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant
 - DECISION
- 21. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi vacant

- DECISION

22. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant

- DECISION

23. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant

- DECISION

24. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant

- DECISION

25. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant

- DECISION

26. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant

- DECISION

27. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Désignation d'une maîtresse de religion catholique à titre temporaire dans un emploi non vacant

- DECISION

28. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Désignation d'une maîtresse de religion catholique à titre temporaire dans un emploi non vacant

- DECISION

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

29. Enseignement artistique à horaire réduit – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Désignation d'une surveillante-éducatrice à titre temporaire

- DECISION

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

30. Enseignement de Promotion Sociale – Année scolaire 2008/2009 – Désignation du personnel – Régularisation

- DECISION